

Kerton, Robert R. (1990) *Deux poids, deux mesures*. L'Institut Nord-sud/The North-South Institute, 41 p.

Jean Hébert

Volume 35, Number 95, 1991

Partenariat et territoire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/022205ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/022205ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

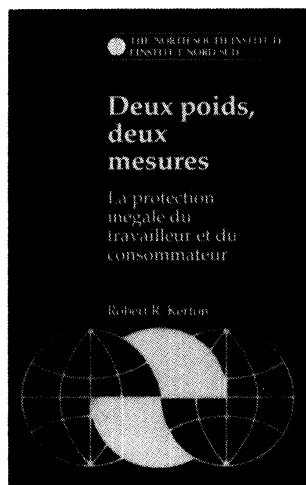
Cite this review

Hébert, J. (1991). Review of [Kerton, Robert R. (1990) *Deux poids, deux mesures*. L'Institut Nord-sud/The North-South Institute, 41 p.] *Cahiers de géographie du Québec*, 35(95), 482–483. <https://doi.org/10.7202/022205ar>

tout le mérite de jeter les jalons d'une thèse intéressante et des pistes de réflexion à poursuivre.

Alain Laramée  
Module Communication  
Télé-université

KERTON, Robert R. (1990) *Deux poids, deux mesures*.  
L'Institut Nord-Sud/The North-South Institute, 41 p.



Nous abordons ici une expression tangible des inéquités devant la vie et devant la mort se posant entre les populations du tiers-monde et celles des pays dits développés. L'auteur nous expose très succinctement la problématique de «la protection inégale du travailleur et du consommateur» du Sud face à ceux du Nord. Cette formulation est d'ailleurs en sous-titre de l'ouvrage. L'illustration de ce phénomène traduit encore une fois certaines conséquences d'un modèle de développement économiciste qui évacue les dimensions sociale et écologique.

Pour le tiers-monde surtout, nous connaissons les résultantes du mépris des normes devant protéger travailleurs et consommateurs. Elles s'expriment par la souffrance, l'exploitation et la dégradation environnementale. Les scandales les plus connus vont de la production et l'usage dangereux de produits chimiques à la vente à outrance de succédanés de lait maternel en passant par l'exportation vers le Sud de déchets toxiques ou de médicaments dangereux. Paradoxalement, le progrès réalisé par les normes dans certains pays industrialisés a, dans un certain sens, conduit à une détérioration de la situation dans d'autres pays dépourvus de telles protections quant à la production et la consommation des produits offerts sur le marché. Le Nord transfère souvent en effet ses techniques dangereuses et ses produits interdits au Sud.

En pratique donc, les consommateurs courent des risques différents selon qu'ils appartiennent au monde industrialisé ou au tiers-monde. L'inégalité des moyens et

---

des compétences techniques, mais aussi de la qualité de l'information et des conditions démocratiques, constitue des blocages à l'amélioration de la situation. «Les différences dans l'aptitude des nations à évaluer les préjudices et à appliquer des règlements sont l'une des plus puissantes causes de différences de normes» (p. 29).

«C'est quand citoyens et décideurs comprennent bien les vrais risques et bienfaits d'un produit ou d'une technique qu'est le mieux servi le bien-être public» (p. 16). Pour y arriver, une logique fondamentale devrait renverser celle existante; le fardeau de la démonstration du caractère inoffensif d'un produit devrait incomber au producteur et non au consommateur, et ce avant sa mise en marché. La politique idéale est évidemment de favoriser le commerce de produits et services et la mise au point de techniques qui accomplissent bien ce qu'on en attend sans causer d'impacts sociaux et écologiques. Dans les faits, la promotion de cette politique est difficile lorsque les pouvoirs économiques et politiques sont détenus par les mêmes personnes.

L'auteur suggère un ensemble de solutions, certaines connues d'autres originales, à mener sur le plan international de façon multilatérale ou à promouvoir sur le plan national. Sur le plan international, il est question de politiques visant à améliorer la diffusion de l'information. Cela pourrait se traduire par l'application du principe du «consentement préalable en connaissance de cause» lors de la transaction commerciale qui informe l'acheteur des dangers potentiels et par la constitution de listes d'appréciation (positive ou négative) des produits, services et techniques. Il est aussi question à cette échelle de principes directeurs et de codes harmonisés (vers une norme unique) qui, même si la tendance est à la plus basse norme possible, assurent malgré tout une saine concurrence internationale.

À l'échelle nationale, au Canada par exemple et plus spécifiquement dans les pays du tiers-monde, Robert Kerton suggère d'améliorer les institutions juridiques et commerciales et les organisations non-gouvernementales afin de mieux protéger le consommateur. Il encourage chaque gouvernement à appliquer le principe «du traitement égal» qui dans les faits assure qu'un produit, interdit au niveau national ou qui n'a pas encore été approuvé, ne puisse être exporté.

L'auteur suggère globalement à tous les pays une stratégie commerciale propre, visible et écologique: «*propreté* au niveau de la production, *visible* au niveau de la consommation et *écologique* au niveau de la post-consommation» (p. 33). Chaque acteur du développement doit comprendre que dans le contexte actuel où la prise en compte de ces dimensions devient inévitable, il sera à son avantage d'être le chef de file de pratiques socialement et écologiquement saines.

Jean Hébert  
Hydro-Québec International